

Peintre décorateur

RNCP40696 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	233v
Formacode(s)	22480, 45040, 45501
Code(s) ROME	L1503, F1606
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPEC	91347179300012	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201312	Former et organiser l'évaluation
ARTEMISIA	42081677900029	Former et organiser l'évaluation
BATIMENT CFA BOURGOGNE- FRANCHE- COMTE	77864848500051	Former et organiser l'évaluation
E.E.A.M	45141681200027	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION COMPAGNONNIQUE REGIONALE DE LYON	77986700100058	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION ROUBAISIEENNE DE L ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE	80443252400010	Former et organiser l'évaluation
INST.DEVELOP. COMPETENCES PROF.IDC PRO	45398962600032	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40696-peintre-decorateur/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le peintre décorateur contribue de manière générale à l'amélioration du cadre de vie en y apportant de la couleur et de la théâtralité. Il intervient sur l'aspect esthétique des habitations, des lieux publics, commerciaux et de spectacles. Ses chantiers peuvent être neufs, anciens, en cours de rénovation, occupés ou non. Il travaille aussi en atelier à l'embellissement et à la restauration d'objets et de mobiliers. Il y réalise également des décors sur des toiles et des panneaux amovibles. Il étudie et conçoit des projets de décors afin de réaliser des travaux de peinture haut de gamme et des travaux de peinture décorative, d'ornementation et de trompe-l'œil.

ACTIVITÉS VISÉES

Le peintre décorateur travaille à partir d'échanges verbaux, de croquis, de dessins, d'échantillons et de photographies. Le client attend de lui qu'il fasse preuve de créativité et qu'il endosse un rôle de conseil.

Dans la phase d'étude, le peintre décorateur utilise des échantillons et réalise des planches de tendances lui permettant de présenter visuellement et tactilement tous les éléments constitutifs des projets de décors. Il peut être amené à utiliser l'intelligence artificielle afin de générer différents décors ou utiliser des outils numériques pour réaliser des plans techniques en 2D, des maquettes 3D et des retouches d'images.

Ces techniques permettent de représenter l'aspect global des surfaces à traiter et de situer les décors dans divers contextes grâce à une simulation dynamique.

Toujours dans la phase d'étude, il peut être amené à utiliser des outils de planification pour établir des métrés.

Il travaille seul, en équipe ou en co-traitance, et ses horaires de travail peuvent être variables en fonction des diverses contraintes du projet décors : déplacements sur site et délais imposés.

Ses réalisations concernant les travaux de peinture haut de gamme correspondent à un degré de finition A selon les normes de la NF DTU 59.1. Quant à la qualité des travaux de peinture décorative, elle est soumise aux règles professionnelles, c'est-à-dire accomplie conformément aux usages, avec méthode et de la meilleure manière possible. Le peintre décorateur sait adapter ses projets et ses réalisations aux critères techniques et esthétiques d'habitations contemporaines, parfois d'avant-garde, mais aussi à des demeures plus anciennes, de caractère classique.

Dans le cadre de ses travaux, il est amené à échanger avec des maîtres d'ouvrages tels que des clients particuliers, ou professionnels, des commerçants, des architectes, mais aussi des décorateurs et des scénographes. Il sait écouter et est capable de communiquer et d'échanger avec les différents acteurs impliqués dans les projets. Il adopte un langage précis, professionnel et adapté à chacun de ses interlocuteurs.

Le peintre décorateur prend en compte les risques liés à son activité, notamment les contraintes et les désagréments occasionnés lors d'un travail en site occupé ou non. Il est vigilant à sa posture et à ses conditions de travail, notamment dans le cadre de travaux répétitifs, afin de limiter les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Il exerce en respectant les règles d'hygiène, les consignes de sécurité et de prévention de la santé, du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) s'il existe, ou à défaut du plan de prévention.

Il peut être amené à travailler dans un environnement présentant un risque électrique qui requiert une habilitation délivrée par l'employeur.

Il peut aussi mettre en place et utiliser les équipements de protection collective (EPC) adaptés. Il porte des équipements de protection individuelle (EPI) comme des vêtements et des appareils de protection respiratoire (APR), en relation avec les risques associés à la tâche qu'il réalise.

Il intervient parfois sur des échafaudages fixes de pieds et roulants. Il est en possession des habilitations lui permettant ce travail en hauteur en toute sécurité.

Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation ou en réhabilitation pouvant présenter des risques dus la toxicité des produits, la présence d'amiante, de silice de plomb, de poussières de bois, béton ou plâtre, d'agents chimiques dangereux. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'un de ces composants dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Le peintre décorateur est sensibilisé aux risques liés à l'utilisation de produits manufacturés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), notamment pour l'usage de certains enduits dont il saura déchiffrer les informations concernant leur éventuelle dangerosité inscrite dans la fiche de données de sécurité (FDS) fournie par le fabricant.

Il contribue à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le choix judicieux de produits, en privilégiant les matériaux biosourcés et géosourcés favorisés par la nouvelle réglementation environnementale (RE2020). Il connaît les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) et le site de

l'INIES (la base de données nationale de référence sur les données environnementales et sanitaires des produits et équipements de la construction), sources d'économie environnementale et financière dans la gestion ultérieure des déchets produits. Afin d'assurer le tri et la gestion des déchets, il connaît la réglementation concernant les déchets du bâtiment élargissant la responsabilité du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP-PMCB ou Rep Bâtiment) et sa modalité de mise en œuvre.

Dans le cadre de la veille professionnelle, le peintre décorateur est attentif aux évolutions des produits, des matériaux, incluant souvent des informations sur les dernières technologies et pratiques en matière d'efficacité énergétique. Cela lui permet de rester à jour avec les avancées technologiques, de les intégrer dans les projets, et d'utiliser des matériels conformes aux réglementations en vigueur.

Il a une certaine sensibilité artistique et esthétique et un grand sens de l'observation. Il est curieux, se tient informé par ses lectures et autres médias sur l'histoire des arts anciens et contemporains, sur l'évolution des tendances et des modes dans les domaines élargis des arts décoratifs.

Les principales activités sont les suivantes :

- Élaboration de projets de décors
- Réalisation de travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
- Réalisation de travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations
- Réalisation de travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Élaborer des projets de décors

- Conseiller le client sur des projets de décors
- Établir un métré pour des projets de décors
- Représenter visuellement des projets de décors

Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
- Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations

- Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports
- Réaliser des ornementations
- Réaliser des imitations de bois
- Réaliser des imitations de marbres

Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil

- Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs
- Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil

Blocs de compétences

RNCP40696BC01 — Elaborer des projets de décors

LISTE DE COMPÉTENCES

- Conseiller le client sur des projets de décors
- Établir un métré pour des projets de décors
- Représenter visuellement des projets de décors

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 40 min

Le candidat réalise l'élaboration d'un projet de décor sous la forme d'une planche de tendances.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Questionnaire sous forme de Q.C.M.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 00 min

RNCP40696BC02 — Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des plafonds et des murs neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux intérieurs de peinture en qualité de finition A sur des menuiseries neuves ou à rénover
- Appliquer des produits décoratifs prêts à l'emploi sur divers supports

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 05 h 00 min

Le candidat réalise l'application d'une peinture sur des menuiseries préalablement préparées en qualité de finition A.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 20 min

RNCP40696BC03 — Réaliser des travaux de peintures décoratives d'ornementations et d'imitations

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser en peinture des patines et des effets décoratifs sur divers supports
- Réaliser des ornementations
- Réaliser des imitations de bois
- Réaliser des imitations de marbres

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 06 h 40 min

Le candidat réalise l'épreuve à partir de documents qui lui sont remis, elle comprend :

- La réalisation d'une patine ou d'un effet décoratif en peinture.
- La réalisation d'une ornementation.
- La réalisation d'une imitation de marbre.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Questionnaire sous forme de Q.C.M.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 00 min

RNCP40696BC04 — Réaliser des travaux de peintures décoratives de trompe-l'œil

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des décors en trompe-l'œil à petits reliefs
- Réaliser des décors architecturaux et de paysages en trompe-l'œil

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 03 h 40 min

Le candidat réalise un décor en trompe-l'œil à petit relief à partir de documents qui lui sont remis.

Questionnaire professionnel : 00 h 20 min

Questionnaire sous forme de Q.C.M.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 04 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises artisanales
- les moyennes entreprises du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finition
- les entreprises de travail temporaire
- les entreprises de spectacles et d'événementiels

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Peintre décorateur
- Peintre d'intérieur
- Peintre en bâtiment
- Chef d'équipe
- Peintre en décors spectacle événementiel

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code du travail :

Art. R. 4323-58. - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Les recommandations R. 408 et R. 457 précisent les conditions relatives à leur utilisation.

Art. R. 4323-63. - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail.

Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.

Art. R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Art. R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Art. R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

Art. R. 4412-94. - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Art. R. 4412-59 à 93. - Le code du travail prévoit des règles particulières de prévention et de protection que doit respecter l'employeur dès lors que des travailleurs sont exposés à certains agents chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 206 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment · tension 4/5 (Élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 956
Jugés difficiles à recruter	23 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 648 €
Selon la branche	6 900 € – 9 259 €
Prise en charge	Branches concernées
7 648 €	Valeur par défaut · 207 branches
9 259 €	CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
8 550 €	CPNEF de l'audiovisuel
7 425 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 200 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
6 900 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/07/2030
Date de dernière délivrance possible	31/07/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	78	0	61 %	24 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37476

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37476, RNCP40697

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40696/>

Où se former

Formations référencées	11
Organismes	4
Régions couvertes	3
Prix indicatif	2 016 € – 34 795 €
Durée	69 – 1318 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2026 à 07/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	100 %
Période	05/2026 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	23 500 €
Coût moyen par dossier	3 357 €
Durée moyenne	170 h
Période	01/2026 – 07/2026
France compétences	76 %
France Travail	19 %
Reste à charge titulaire	6 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.